

Délibération n°2019-01-07j**Réf. Nomenclature « Actes » : 756**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Demande de subvention au titre de la DETR 2019

Viabilisation des ilots flottants : création d'un cheminement piéton

Le président explique que le centre touristique de l'Abeille situé à Eygurande a une capacité d'accueil de 442 personnes : 370 en logements et 72 en mobil-homes. Il est la propriété de Haute-Corrèze Communauté et il est géré depuis 1978 par VVF Villages.

Le site dispose également du plan d'eau de l'Abeille, situé à la fois sur les communes d'Eygurande et de Monestier-Merlines.

Les travaux, objet de la présente demande, consistent en la réalisation d'un cheminement piéton reliant l'accueil du village de vacances, le bar, les six ilots flottants positionnés sur le plan d'eau de l'Abeille et le parking.

La dépense (études et travaux) est estimée à **19 968,80 € H.T. soit 23 962,56 € T.T.C.**

Calendrier prévisionnel :

- consultation des entreprises de travaux : mars 2019
- début des travaux : mi-avril 2019

La durée des travaux est de 2 semaines. Les travaux seront terminés avant l'ouverture du centre touristique (6 mai 2019).

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

D.E.T.R.	40 %	7 987,52 €
Fonds libres et /ou emprunt	60 %	11 981,28 €
TOTAL € HT		19 968,80 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de viabilisation des ilots flottants (cheminement piétons) ;
- **ARRÊTE** le plan de financement de l'opération comme présenté ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'échéancier prévisionnel ci-dessus ;
- **DEMANDER** à M. le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 7 987,52 € HT ;
- **DÉSIGNER** M. le Président comme personne responsable de l'opération et l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,
Pierre Chevalier

